



Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 28	Absent(s) excusé(s) : 22	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 19 septembre 2023

Vote(s) pour : 31  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 25 septembre 2023,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Premier Vice-Président de Metz Métropole,  
Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-09-25-BD-60 :

**Soutien aux Ateliers de Transfert et d'Innovation, Gouvernance Architecture Ingénierie  
Administration de l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine. Année 2023.**

Rapporteur : Madame Anne FRITSCH-RENARD

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU le Budget Primitif 2023,  
VU la demande formulée par l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine,  
CONSIDERANT que le projet contribue au renforcement des capacités de formation et de recherche présentes sur le territoire métropolitain,

DECIDE de soutenir les Ateliers de Transfert et d'Innovation, Gouvernance Architecture Ingénierie Administration, et d'attribuer une subvention de fonctionnement de 2 500 € (correspondant aux frais nécessaires pour les déplacements, les fournitures, et quelques réceptions) en 2023 à l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine, site de Metz,

DECIDE que la subvention sera versée en une seule fois, dès notification de la décision, et les justificatifs suivants :

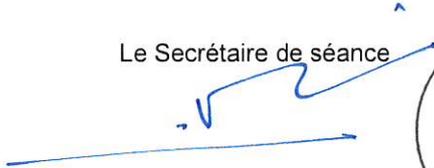
- rapport final ATI GAIA 2022/23 ;
- articles de presse/ web, ou un support, faisant mention de l'aide apportée par l'Eurométropole de Metz.

devront être communiqués, dans un délai de 6 mois.

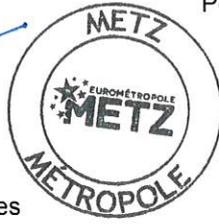
A défaut de communication des justificatifs ou d'utilisation de la subvention pour l'opération projetée, le remboursement de celle-ci sera exigé.

Metz, le 26 septembre 2023

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20230925-2023-09-DB60-DE

**Numéro de l'acte :** 2023-09-DB60  
**Date de décision :** lundi 25 septembre 2023  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Soutien aux Ateliers de Transfert et d'Innovation, Gouvernance Architecture Ingénierie Administration de l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine. Année 2023  
**Classification :** 7.5 - Subventions  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 28/09/2023  
**Numéro AR :** 057-200039865-20230925-2023-09-DB60-DE  
**Document principal :** 99\_DE-60.pdf

#### Historique :

28/09/23 16:18	En cours de création	
28/09/23 16:19	En préparation	Catherine DELLES
28/09/23 17:54	Reçu	Catherine DELLES
28/09/23 17:54	En cours de transmission	
28/09/23 17:56	Transmis en Préfecture	
28/09/23 18:00	Accusé de réception reçu	